



## AVIS PUBLIC

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-189-04-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-189-06-2018 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2024, un projet de règlement a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de l'adoption d'un règlement relativement à la rémunération des élus municipaux, le tout en conformité avec la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chap. T-11.001)*.

Le projet de règlement vise à amender le règlement numéro RA-189-06-2018 adopté le 9 janvier 2018.

Le règlement numéro RA-189-04-2024, tel que proposé, modifie l'allocation pour kilométrage d'un véhicule personnel, par kilomètre, depuis la résidence de l'élu. L'allocation ainsi versée sera calculée selon le taux des allocations pour frais d'automobile du Gouvernement du Canada

Ce règlement sera soumis pour adoption lors de la séance du conseil municipal qui sera tenue le 14 mai 2024, à compter de 19h00, à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge, pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h00 à 13h00.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 10 avril 2024, en conformité avec l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

François Rioux

Directeur général et Greffier-trésorier